

FORMATION

EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION - EVACUATION

Références réglementaires

Incendie :

Articles R4227-28, R4227-30, et R4141-17 à R4141-20 du Code du Travail.

Formation à la sécurité :

Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Recommandation :

Règle APSAD R6.

Pré-requis

Aucun.

Durée

1 jour

Périodicité

Exercices semestriels.

Nombre de participants

12 maximum

Conditions matérielles

Salle, tables et chaises,
Mur clair pour projection,
Tableau papier ou tableau effaçable,

Equipements à mettre à disposition par le client :

Consignes de sécurité de l'établissement.
Emplacement extérieur permettant l'utilisation des extincteurs à eau, à poudre et à CO2.

PUBLIC VISE

Travailleurs désignés pour tenir un rôle dans l'organisation de la sécurité incendie de l'établissement, tel que : intervention sur un début d'incendie, encadrement de l'évacuation, prise en charge des handicapés, alerte des secours.

OBJECTIFS

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques d'incendie et de mettre en œuvre les moyens mis à sa disposition pour combattre un sinistre en attendant l'arrivée des secours, et procéder à l'évacuation de l'établissement en appliquant les consignes générales de sécurité.

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques

- Prévention
- Théorie du feu
- Déroulement type d'un incendie
- Dangers des fumées
- Intervention dans un local sinistré
- Moyens de secours et installations techniques de sécurité
- Procédés d'extinction
- Alerte des secours
- Organisation de la sécurité incendie de l'établissement et rôle des personnes désignées
- Méthode d'évacuation de l'établissement
- Vidéos

Enseignements pratiques

- Audition du signal sonore
- Explication du fonctionnement de Système de Sécurité Incendie de l'établissement
- Application des consignes de sécurité
- Lecture de plan et repérage des cheminements
- Exercice pratique d'évacuation (si souhaité)
- Mise en œuvre effective de moyens d'extinction
-